

## *Les cheminements EID (Entente Interdépartementale pour la Démoustication)*

### Constat

#### Définition

Le territoire des Îles et Lânes du Rhône est composé de nombreuses zones humides. Dans un souci de santé publique, pour le bien être des habitants et des usagers du site, ces zones font l'objet d'un suivi et d'interventions par l'EID.

Dans le cadre de sa mission de lutte contre la prolifération des moustiques, l'EID réalise :

- une expertise pour identifier les lieux de développement ;
- Une intervention si nécessaire pour réguler les populations à l'état de larve (traitement au *Bacillus turengensis*, bio-pesticide détruisant l'intestin des larves de moustiques).

Pour accéder aux différentes zones humides, l'EID réalise des fauches ou débroussaillages. Cette pratique est indispensable pour permettre un traitement rapide et efficace.

Mais, ces fauches peuvent apparaître comme la création de nouveaux chemins pour le grand Public en quête de nouveau territoire à découvrir.



## Evolution prévisible sans intervention et conséquences possibles

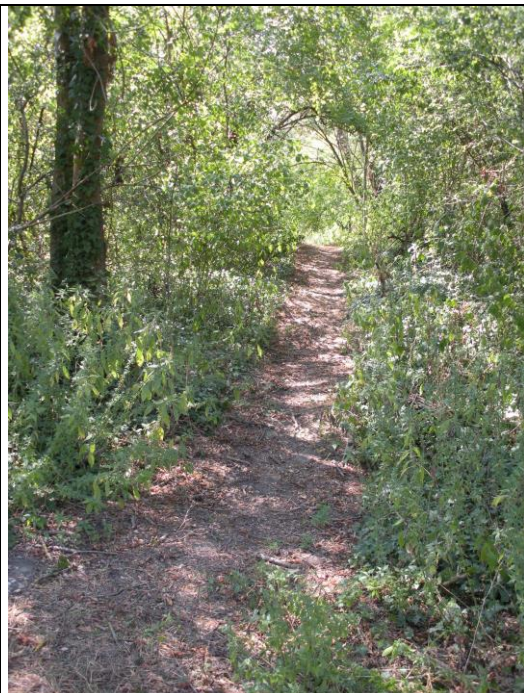
L'intervention de lutte contre la prolifération des moustiques est une demande de chacune des communes du SMIRIL pour le bien-être des habitants et des promeneurs.

Les modes de gestion pratiqués par l'EID provoquent la création de nouveaux chemins de découverte, pour les promeneurs curieux et « à la recherche de nouveauté », non conscients de la réelle utilité de ces cheminements (par ailleurs non ouvert au public et non sécurisés).

Sans cohérence ni concertation, cette pratique porte préjudice au plan de gestion du territoire.

En continuant l'ouverture des cheminements dans les peuplements forestiers, l'EID favorise le passage du public dans des lieux non sécurisés :

- Remise en cause de la gestion du risque vis-à-vis du public (aucune cohérence avec la mise en sécurité des sentiers ouverts au public, faisant l'objet d'une surveillance sanitaire en partenariat avec l'ONF) ;
- Perte d'une certaine richesse écologique (zones de tranquillité, choix des espèces éliminées...); la multiplication des allées provoque un appauvrissement de la biodiversité, contraignant les intérêts de naturalité recherchés dans cet espace.



## Objectifs

Maintenir l'intervention contre la prolifération des moustiques par l'EID en mettant en place une gestion concertée :

- Traitement des accès sans visuel, à partir des sentiers ouverts au public ;
- Largeur des accès réduite au minimum ;
- Passages réalisés dans des zones dont la richesse écologique est moindre ;
- Veiller à la régénération forestière ;
- Veiller à la sécurité du public et à l'information.

## Description/Travaux

## Période d'intervention

Les travaux de débroussaillage effectués pendant les périodes végétatives peuvent impacter la biologie des espèces présentes. Il serait judicieux que cela se fasse durant la période de Septembre à Mars, afin de respecter la biologie du plus grand nombre d'espèces du site.

## Nature des travaux

Sur l'ensemble du territoire:

- Remise par l'EID d'une cartographie reprenant l'ensemble des accès créés et des espaces entretenus.

- Création ou entretien des accès à effectuer à 5 m du sentier existant ouvert au public. Le SMIRIL se chargera de réaliser l'entretien de cette première partie du chemin pour faciliter l'accès de l'EID et éventuellement les engins de débroussaillage (coupe des ligneux en travers du chemin, évacuation des gros bois pour les entrées des machines).

- En cas d'impossibilité de respect de cette condition, l'EID s'engage à mettre en place une barrière végétale de cet accès et/ou un panneau expliquant cet accès.

3 types de chemin apparaissent :

- Les chemins d'approche, sur les points hauts, pour rejoindre les différents sites, entretenus qu'une fois par an. Leur largeur n'excèdera pas plus d'une largeur d'un engin.
- Les chemins de bords de point bas, entretenus 2 à 3 fois par an, et de largeur n'excédant pas celle d'un engin.
- Les chemins de fond de point bas, entretenus 2 à 3 fois par an, et d'une largeur qui pourrait correspondre à la dimension du point bas.

## Précautions particulières

L'ensemble du personnel EID intervenant sur le territoire du SMIRIL aura connaissance de cette mise en œuvre.

## Intérêts pédagogiques

Il est important pour le SMIRIL de veiller à la régénération du boisement, la fauche de cheminement peut être un frein à cet objectif. Les cheminements réalisés pour les traitements par l'EID ne doit pas favoriser la pénétration de l'espace par un large public.

En mettant en place des panneaux d'information auprès du public pour expliquer la raison de ces accès, l'intervention de l'EID sera mieux intégrée à la gestion globale du territoire, de plus elle sera portée à connaissance des différents publics.

## Suivis scientifiques

Un compte rendu annuel des interventions de fauche et de limitation des populations, ainsi qu'un relevé des inventaires entomologistes pourraient être intégrés annuellement aux inventaires réalisés par le SMIRIL.

## Temporalité des actions liées/temps de travaux